

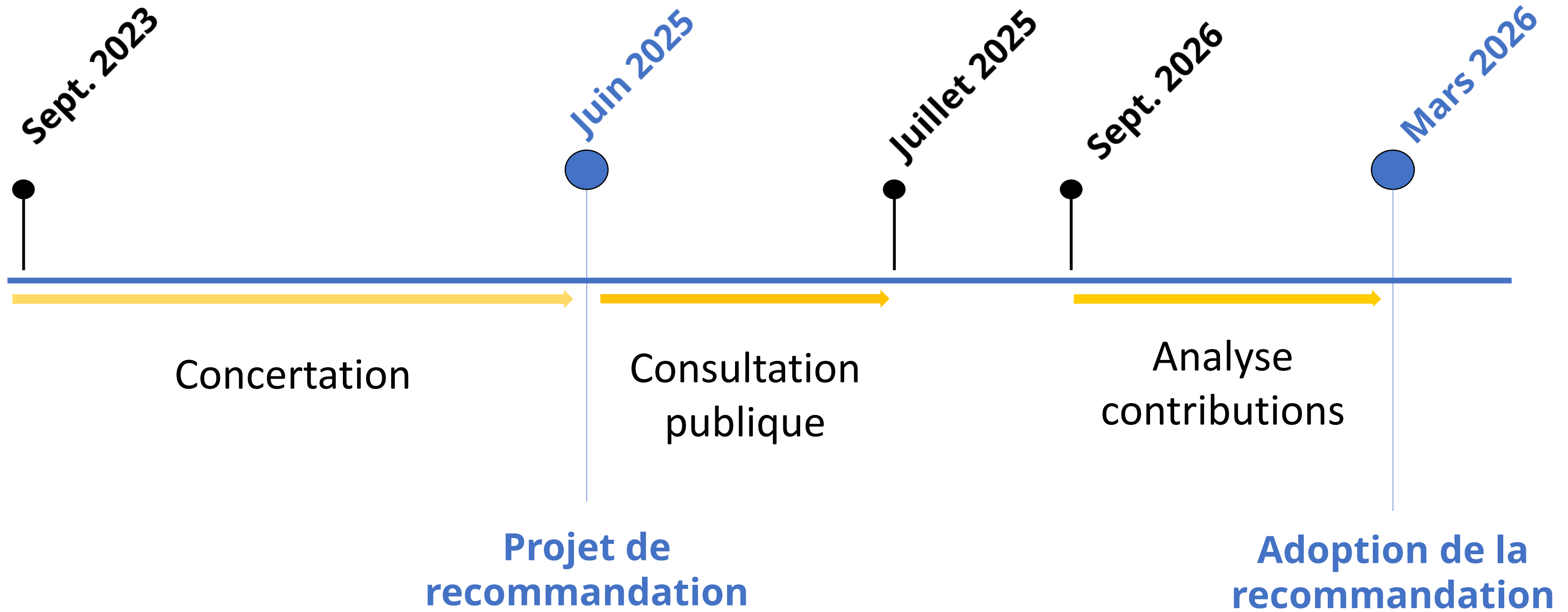
Webinaire du 28 mai 2026

Recommandation relative aux pixels de suivi dans les courriers électroniques

Alice Darmon – Juriste
Benjamin Poilvé – Ingénieur

Introduction & contexte

RAPPEL DE L'HISTORIQUE

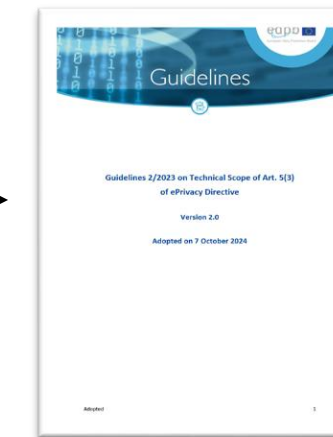
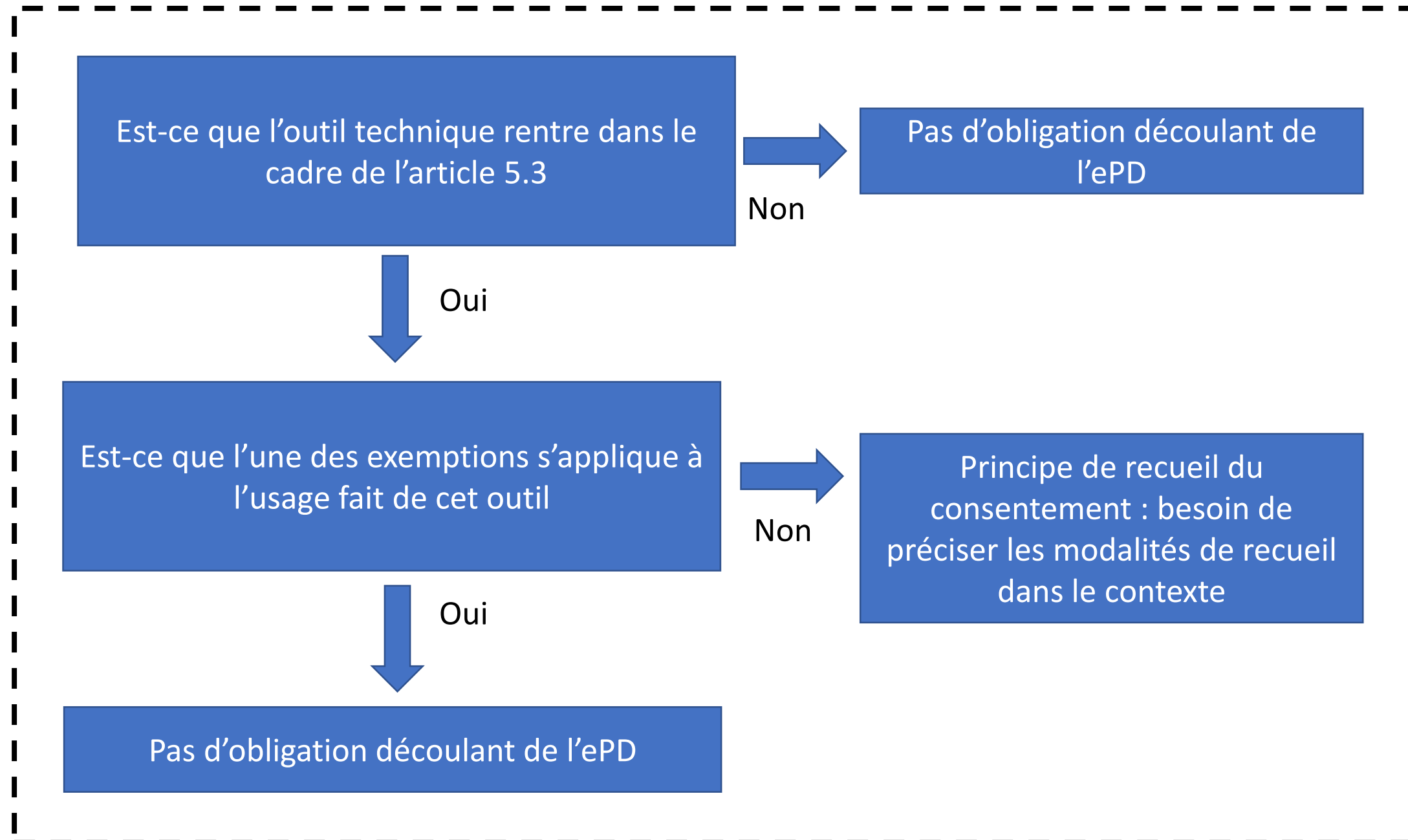


RAPPEL DES ENJEUX

- Des enjeux particuliers dans le **contexte d'une messagerie électronique**, espace personnel destiné à la consultation de contenus privés, accessible après une procédure d'authentification
- Mécanismes, peu visibles, occasionnant la **collecte de données à l'insu des personnes** lesquelles n'ont pas la possibilité de comprendre ni maîtriser l'utilisation qui est faite de leurs données
- Des pixels sont fréquemment associés à **des usages publicitaires d'analyse des comportements** (alimentation d'un profil, ciblage plus pertinent sur les horaires d'envois de mails / objets plus incitatifs / adaptation des mails / publicités ciblées).

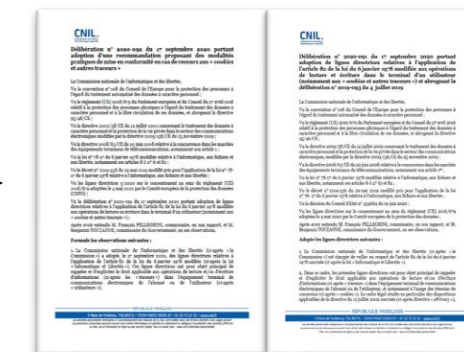
CONTEXTE JURIDIQUE

Article 5.3 directive ePrivacy (ePD) transposé à l'article 82 de la LIL :



Lignes directrices sur le champ d'application technique de l'article 5, paragraphe 3 (2024)

Analysent les différentes techniques susceptible d'être concernée par les obligation, notamment les pixels de suivi



Lignes directrices et recommandations « cookies et autres traceurs » (2020)

Expliquent comment se conformer aux obligations en cas de lecture/écriture sur le terminal utilisateur dans le cas général



Lignes directrices relative aux pixels de suivi (2026)

Repose sur les textes préexistants et vient en préciser l'application dans un contexte (les courriels) et pour une technique (les pixels) particulier.

Ce qui n'est pas développé dans la recommandation « pixels »

L'usage d'autres méthodes de suivi (liens traçants, identifiants uniques, etc.) qu'il en soit fait usage au sein des courriels ou pas

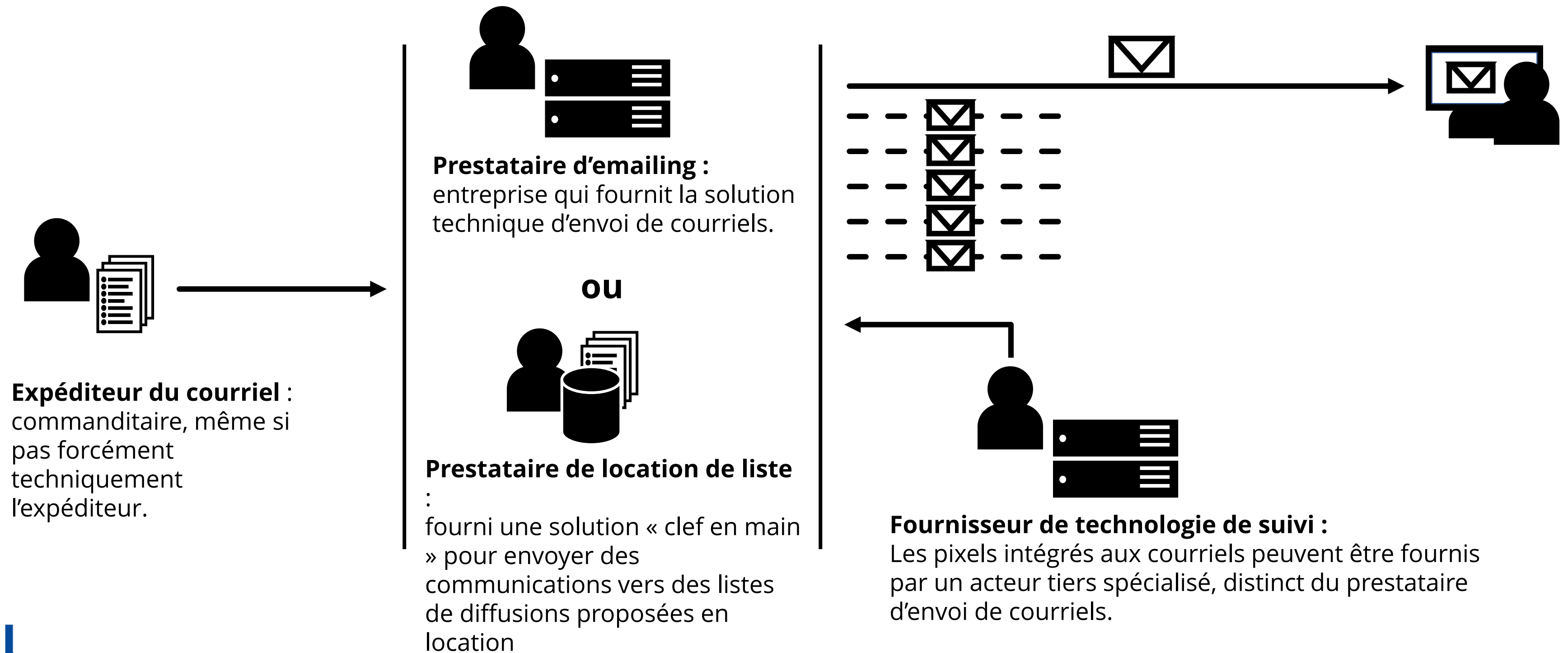
- ✓ *La nécessité ou non de collecter un consentement est dépendante de la finalité et non de la technologie.*
- ✓ *Ainsi, la lecture conjointe des recommandations « cookies et autres traceurs » et « pixels » doit permettre aux responsables de traitement d'analyser leurs pratiques sans qu'il soit identifié un besoin de publier des documents spécifiques à ce stade.*

La preuve du consentement en général

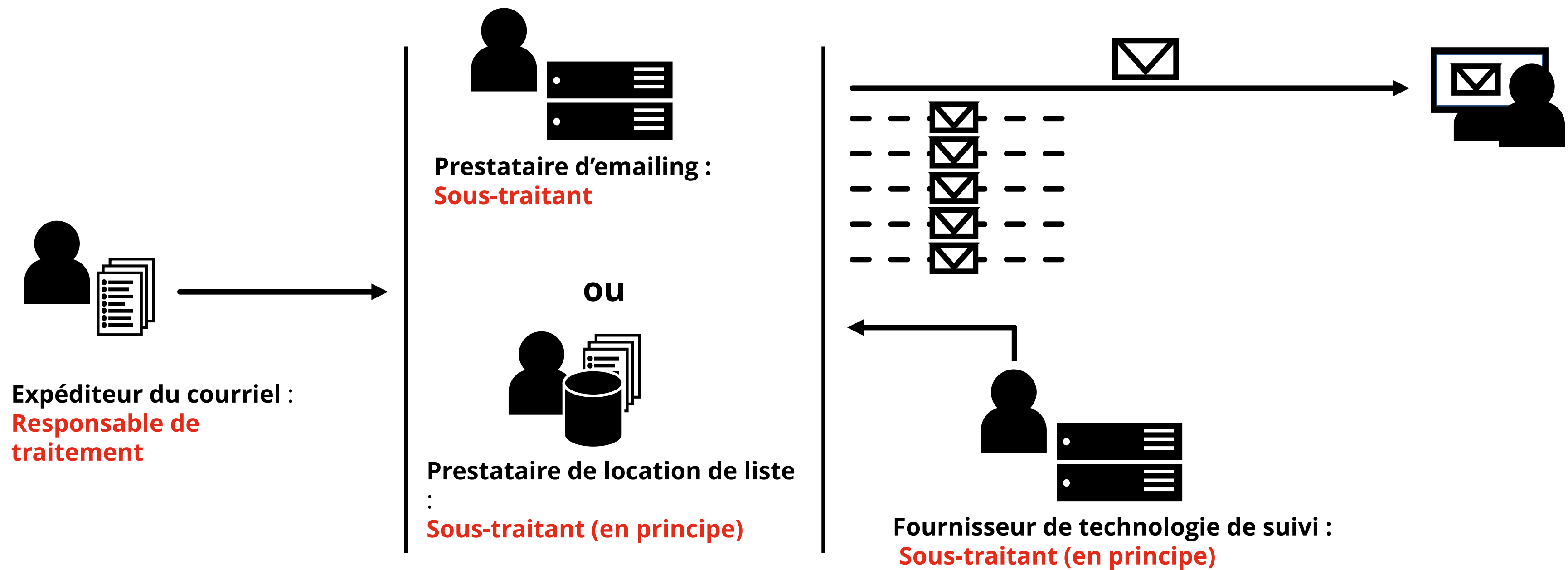
- ✓ *La recommandation rappelle le principe.*
- ✓ *Les services de la CNIL mènent actuellement des travaux sur cette question pour clarifier les obligations qui découlent des textes.*

Qui sont les acteurs concernés ?

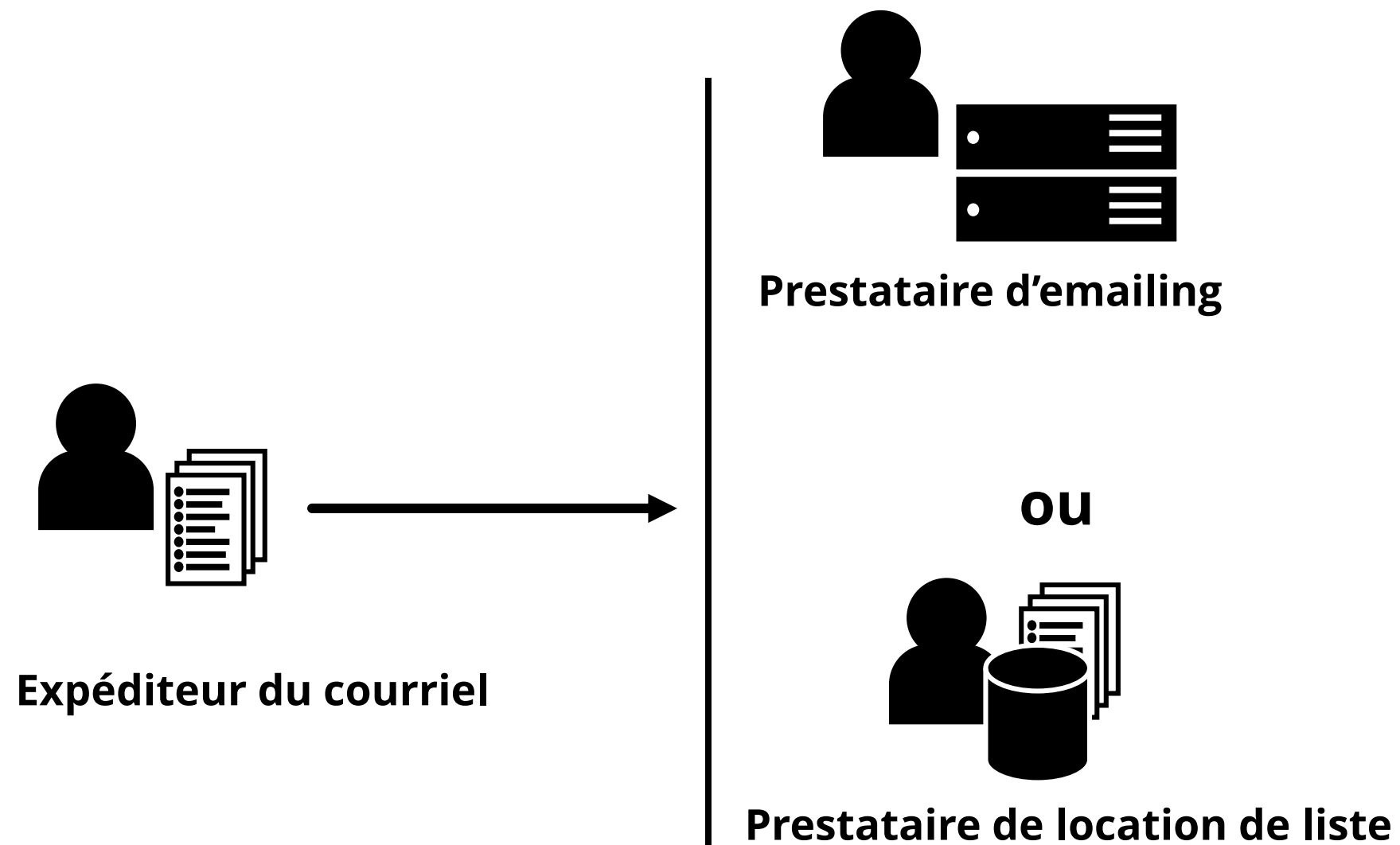
ACTEURS CONCERNÉS



QUALIFICATIONS POUR LES OPÉRATIONS LIÉES AUX PIXELS



RESPONSABILITÉ CONJOINTE



**RT conjointe sur l'opération
de lecture/écriture**

Lorsque les données collectées via le pixel sont aussi utilisées pour des finalités propres au prestataire, l'expéditeur qui accepte contractuellement ces traitements est **responsable conjoint** pour les **opérations de collecte** de données (à savoir, les opérations de lecture / écriture d'informations)

Cependant, cette **co-responsabilité ne s'étend pas nécessairement aux traitements subséquents** qui résultent de cette collecte et pour lesquels le fournisseur et éditeur peuvent être responsables de traitement distincts.

Objectifs du traitement

FINALITÉS

- **Les finalités sont séparées en deux groupes selon qu'elles rentrent ou pas dans le cadre des exemptions prévues par l'article 82.**

L'analyse du taux d'ouverture des courriels pour mesurer et optimiser les performances des campagnes en personnalisant le contenu des messages ou en adaptant la fréquence d'envoi ou le canal de communication.

La détection et l'analyse de suspicions de fraude, telles que l'identification d'ouvertures inhabituelles ou massives de courriels, susceptibles d'indiquer un comportement automatisé (par exemple, inscriptions massives à un jeu concours, tentatives d'exfiltration d'informations, etc.).

La mise en œuvre de mesures de sécurité participant à l'authentification de l'utilisateur.

Dans ce cadre, l'usage de pixel de suivi poursuit l'unique finalité de participer à la sécurisation d'une authentification (user-centric).

La création de profils des destinataires au regard des préférences et centres d'intérêt manifestés afin de les cibler dans d'autres contextes que les courriels (sur des sites web, des applications mobiles ou via d'autres canaux de communication).

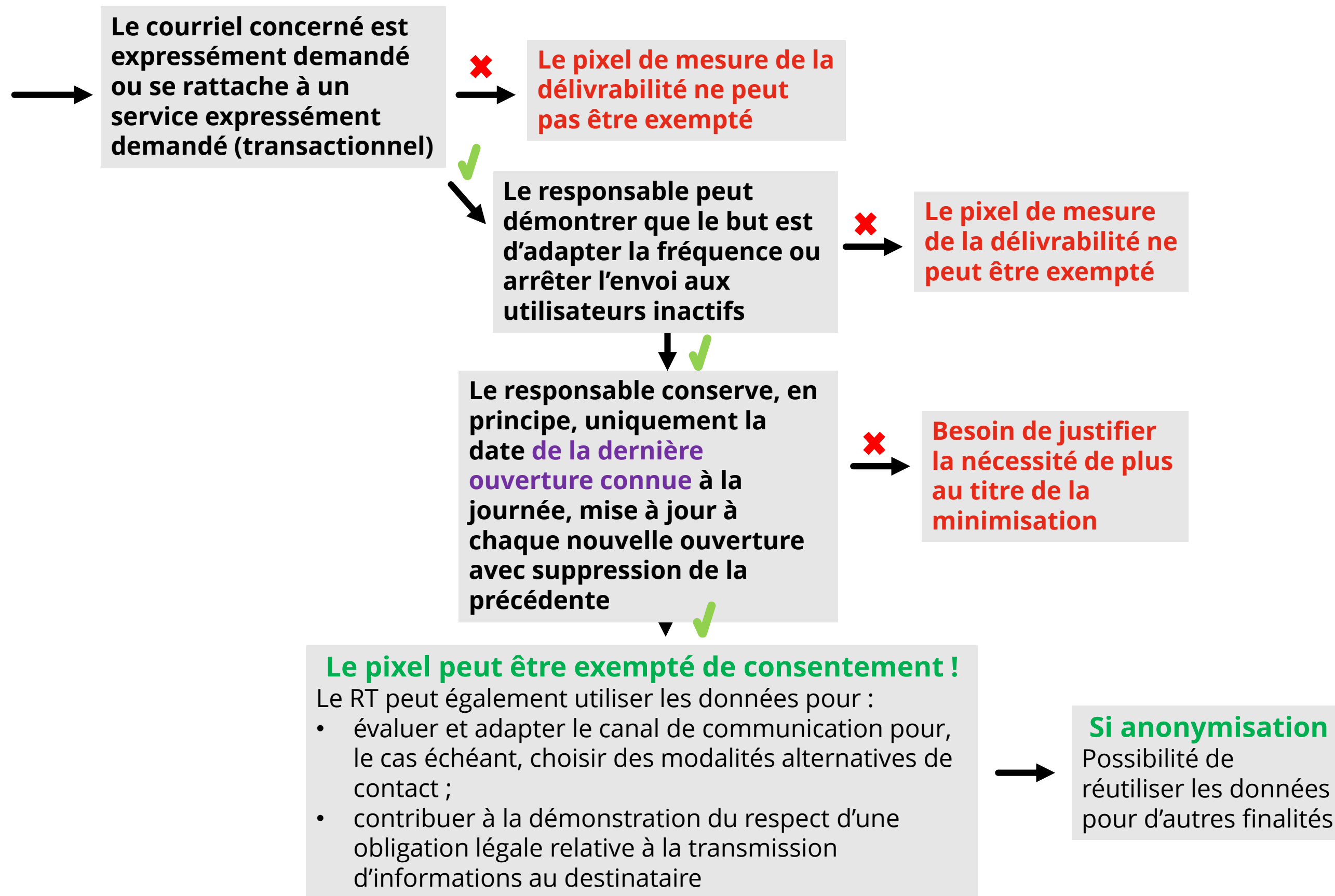
La mesure individuelle du taux d'ouverture des courriels à des fins de délivrabilité lorsqu'elle est réalisée en dehors des cas visés au point 3.2 de la présente recommandation.

La mesure individuelle du taux d'ouverture des courriels à des fins de délivrabilité.

Sous réserve du respect d'un certain nombre de critères (voir slide suivante).



CRITÈRE POUR EXEMPTION DÉLIVRABILITÉ



POINTS D'ATTENTION

✓ Courriels éligibles à l'exemption délivrabilité

Courriels expressément demandés :

- Newsletters envoyées sur inscription de l'utilisateur
- Courriel de prospection envoyé avec le consentement de l'utilisateur

Courriels transactionnels :

- Courriels de bienvenue
- Courriel de notifications liées à des événements comme l'expédition d'un colis, factures d'achat
- Courriel de réinitialisation de mot de passe, de réponses aux demandes envoyées au service client, de rappels de rendez-vous ou de réservations, etc.

**Dans la mesure où c'est
rattaché à un service
demandé**

✗ Courriels non éligibles à l'exemption délivrabilité

- Courriel envoyé dans le cadre d'un démarchage commercial non soumis au consentement car non expressément demandé (B2B ou produits ou services analogues)

POINTS D'ATTENTION

Notion de « nettoyage des bases » :

- Il s'agit de l'action qui permet de garantir la délivrabilité (maintien du score de délivrabilité) et **conditionne le bénéfice de l'exemption**
- Elle implique la **diminution de la fréquence des envois** ou le **retrait des utilisateurs inactifs**
- **Liberté sur les moyens pour démontrer le respect** de cette condition mais des **données objectives doivent être fournies** (par exemple logique de suppression/de diminution de l'envoi en fonction de l'ouverture, taux de suppression des destinataires sur la base, etc.)

Utilisateurs « actifs » et délivrabilité

- La notion d'utilisateurs actifs est relative au cadre applicable dans le référentiel relatif à la **gestion des activités commerciales**.
- L'ouverture du courriel mesurée par un pixel **ne caractérise pas un « contact »** émanant du prospect au sens du référentiel.

Information et consentement

MODALITES DE RECUEIL

Au moment de la collecte de l'adresse électronique :
Recommandé

Créer mon compte

Mes informations

Adresse email

J'accepte que mon adresse électronique soit utilisée pour m'envoyer des **recommandations de produits**.

Je consens à ce que la société XXX **analyse le taux d'ouverture des courriels** pour mesurer et optimiser les performances des campagnes et **me cibler dans d'autres contextes**. Nous pourrions savoir si vous ouvrez les courriels, l'heure à laquelle vous le faites ainsi que des informations sur le terminal que vous utilisez. Pour en savoir plus sur ces traceurs, voir notre [politique de confidentialité](#).

Personnaliser mes choix ▾

Continuer

- ✓ Facile pour la personne de comprendre l'adresse concernée
- ✓ Interface interactive facile à mettre en œuvre

Ultérieurement via un lien dans un courriel :
Possible pour collecte ultérieure

Bienvenue sur la newsletter XXX,

Afin de permettre la **personnalisation des contenus qui vous seront adressés en fonction de habitudes de lecture**, nous souhaitons utiliser des traceurs (pixels de suivi) au sein de nos courriels. Pour en savoir plus sur ces traceurs, voir notre [politique de confidentialité](#).

Pour accepter, cliquez sur le lien ci-dessous. A défaut, s'il n'y a aucune action de votre part, nous prendrons en compte votre refus pour une durée de 6 mois.

[Consentir à l'usage de traceurs](#)

Le lien ci-dessous vous emmènera sur une page avec plus d'informations sur notre utilisation de traceurs et les finalités poursuivies afin de faire votre choix de manière éclairée.

Attention : votre refus ne constitue pas une demande de désinscription. Si vous souhaitez vous désinscrire, utilisez le lien en pied de page de cette communication.

[Se désinscrire de cette newsletter](#)

- ✓ Facile pour la personne de comprendre l'adresse concernée
- ✗ Nécessite un envoi de courriel sans pixel
- ✗ Nécessite d'aller visiter une page pour exprimer son choix

Via une CMP :
Vigilance

- ✗ Consentement décorrélé de la collecte de l'adresse
- ✗ Difficulté à comprendre la portée du consentement – besoin de porter à connaissance de la personne:
 - Le fait que le choix concerne également des opérations réalisées en lien avec un environnement distinct de celui dans lequel elle exprime son consentement
 - l'adresse électronique qui serait finalement concernée par ces choix.

CONSENTEMENT UNIQUE

La collecte d'un unique consentement est possible **si les finalités sont connexes**

CPCE

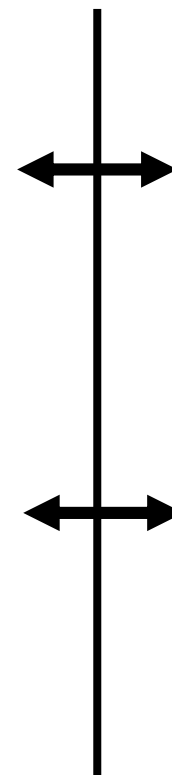
Prospection **expressément présentée comme personnalisée**

Prospection **commerciale directe avec un jeu concours**

ePrivacy

Utilisation de pixels de suivi **contribuant directement à cette personnalisation**

Pixels de suivi pour **lutter contre l'inscription frauduleuse** à un jeux concours par courriel



Inscription à notre newsletter

Adresse email

Notre newsletter est une newsletter personnalisée ! Les contenus évolueront en fonction de l'intérêt que vous portez aux articles présentés qui sera mesuré à l'aide de traceurs (**pixels de suivi**). Nous pourrons savoir si vous ouvrez les courriels, l'heure à laquelle vous le faites ainsi que des informations sur le terminal que vous utilisez.

🔗 Pour en savoir plus sur ces traceurs, voir notre [politique de confidentialité](#).

S'inscrire

LIBERTE DU CONSENTEMENT

Les destinataires doivent pouvoir exercer librement leur choix

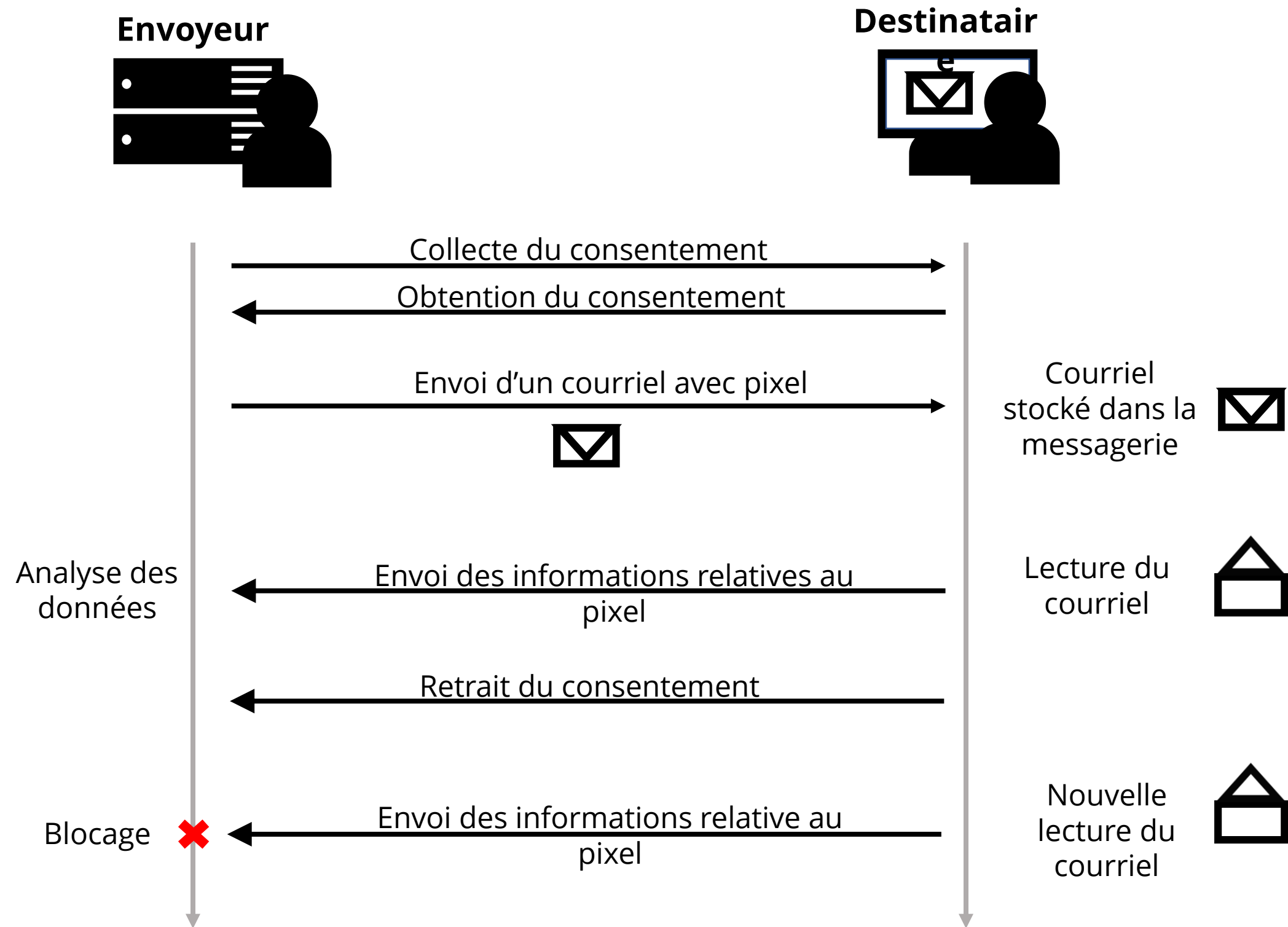


Un consentement doit être donné de façon indépendante et spécifique pour chaque finalité distincte

Toutefois, lorsque le moyen de collecte du consentement présente deux niveaux d'informations, il est possible de recueillir un **consentement global au premier niveau d'information** si l'utilisateur peut, au **second niveau**, donner son **consentement par finalité**

Retrait et gestion du consentement

RETRAIT



- La CNIL recommande **un lien visible en pied de page** du courriel permettant d'accéder à une page de retrait du consentement.
- En raison d'une impossibilité technique, il n'est pas requis de supprimer les traceurs dans les courriels déjà envoyé, **simplement de garantir l'absence d'exploitation des anciens pixels.**

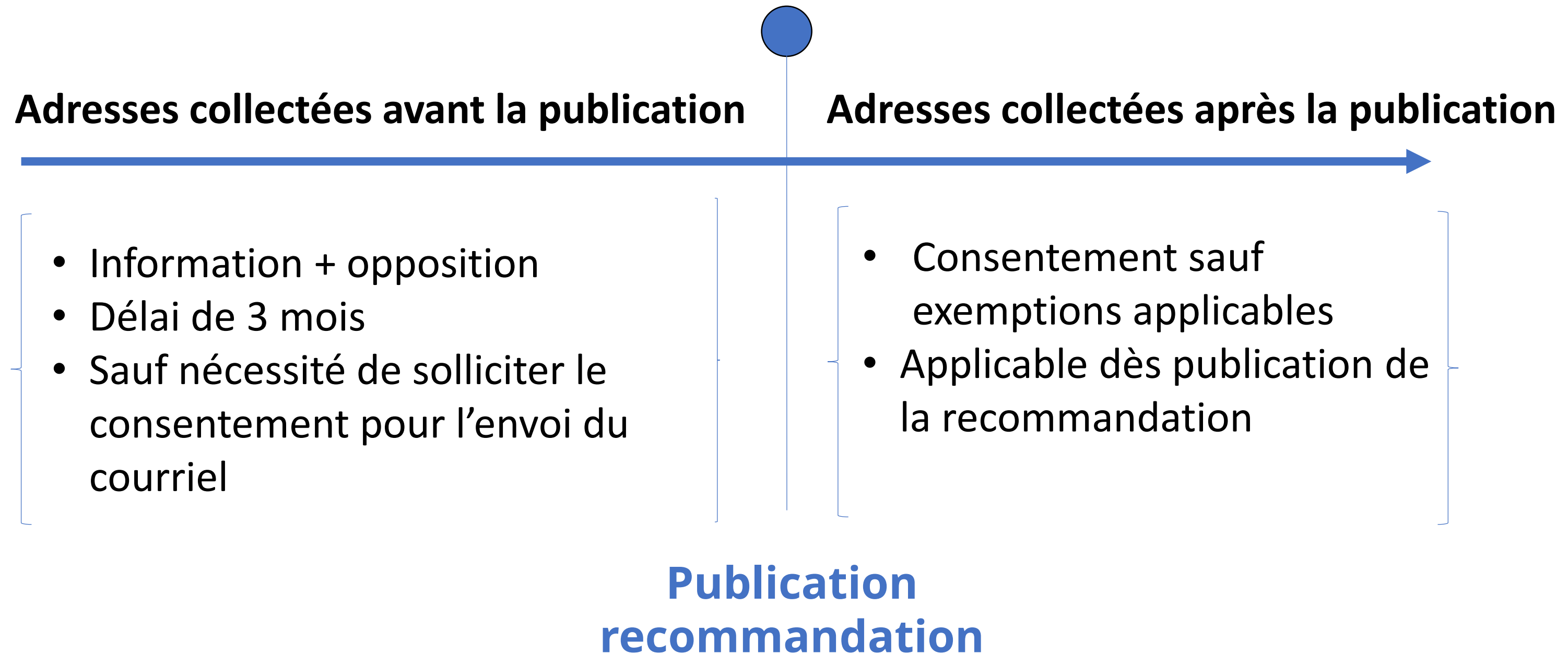
Modalités d'application

Les recommandations sont applicables dès la publication au JO (14/04/2026) avec cependant un régime dérogatoire :

Bases déjà existantes (adresses électroniques déjà collectées)

Possibilité de continuer à mettre en œuvre des opérations de lecture et d'écriture après l'envoi d'une information accompagnée de la capacité de s'opposer, dans les trois mois après la publication.

MODALITES D'APPLICATION



Les recommandations sont applicables dès la publication au JO (14/04/2026), avec cependant un régime dérogatoire :

Adresses électroniques déjà collectées

Possibilité de continuer à mettre en œuvre des opérations de lecture et d'écriture après l'envoi d'une information accompagnée de la capacité de s'opposer, dans les trois mois après la publication.

Délai de trois mois

- Délai à l'expiration duquel les personnes doivent avoir été informées.
- Si l'expéditeur prouve la nécessité d'espacer les envois au vu du volume d'envois et des contraintes de délivrabilité pouvant en résulter : une tolérance (limitée) sera accordée.

Forme de l'information

- Soit d'un courriel dédié étant précisé que la preuve de l'envoi sera exigée.
- Soit d'une information intégrée dans un courriel (par exemple, un encart) mais dans ce cas l'information reste accessible, claire et compréhensible.

En cas d'opposition

- Le responsable du traitement ne peut plus insérer des pixels dans les courriels.
- Pas d'obligation de suppression des données collectées antérieurement (via pixels dans courriels envoyés avant publication de la recommandation).



**Merci de votre attention
!**

Avez-vous des questions ?